



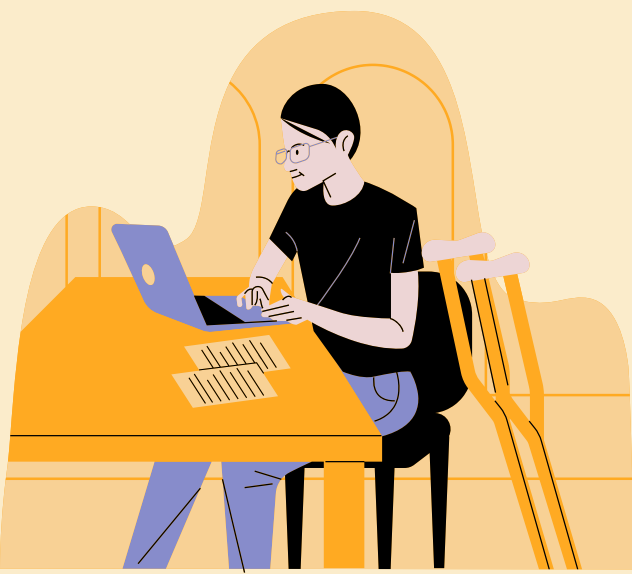
Handicaps et études supérieures, c'est possible !

Livret d'accueil



Sommaire :

Qu'est-ce que c'est le handicap?.....	P2
Des actions au profit des étudiants.....	P3
Comment faire sa demande d'aménagement.....	P4
Les démarches administratives.....	P5
Le service social du CROUS.....	P6
Carte des sites universitaires.....	P7



Le handicap qu'ésaco?

La loi de 2005 dite pour l'égalité des droits et des chances définit handicap comme étant *"toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."*

En réalité, c'est l'environnement qui crée le handicap.



Le saviez-vous?

En 2018, 12 millions de Français était en situation de handicap : dont 80% avec un handicap invisible.



Des actions au profit des étudiants

Le SSE et la FDSE mettent en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte des besoins de tout étudiant confronté à un trouble de santé invalidant, ou handicapant, afin de lui permettre de mener au mieux son projet d'études et sa vie étudiante.

Pour bénéficier d'un aménagement en cours ou, en examen, dans le cadre d'un plan d'accompagnement de l'étudiant en faveur de l'étudiant en situation de handicap, une consultation avec un médecin du SSE constitue un passage obligatoire, ainsi qu'une prise de contact avec l'un des chargés d'accueil et d'accompagnement.

Ce service s'adresse à tous les étudiants en situation de handicap, que cela soit temporaire (dans la mesure du possible) ou permanent. Son rôle principal est de vous accompagner tout au long de vos études supérieures, par un soutien ou des conseils individualisés

Exemple d'aménagements à la FDSE :

- Majoration du temps d'examen pour les écrits ou oraux
- Aide à la mobilité dans les locaux
- Secrétariat d'examen : écriture sous dictée
- Dispense ponctuelle d'assiduité
- Adaptation des sujets : agrandissement de la police
- Composition sur ordinateur
- Utilisation de logiciel comme un correcteur d'orthographe

Comment faire sa demande ?

Avant inscription :

Les futurs étudiants qui souhaitent obtenir des aménagements dans le cadre de leurs études doivent se rapprocher dès le mois d'avril précédent la rentrée universitaire envisagée.

Une fois l'inscription réalisée, il est indispensable de contacter la référente handicap de la FDSE :
Madame Nadège Vallat, au 05-55-14-90-20 ou par mail :
nadege.vallat@unilim.fr

Attention :

Concernant les aménagements, il convient de les remettre au plus tard 2 mois avant le premier jour des examens, pour en bénéficier dès le premier semestre.

Cellule harcèlement et violences sexuelles et sexistes à l'Université:
harcelement@unilim.fr

Une réponse est garantie sous 48 h (jours ouvrables), et suivie d'une proposition de rendez-vous.

Contacts :

SSE:

05-55-43-57-70

ssu@unilim.fr

Campus. Condorcet

209 C, Boulevard de Vanteaux

87000, Limoges

**Chargé d'accueil et
d'accompagnement :**

05-55-14-52-43

Service Handicap :

celine.givlet@unilim.fr /

christelle.castille@unilim.fr

88 Rue du Pont St Martial

87000, Limoges

Les démarches administratives

Dans chaque département, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est présente.

Elle peut vous aider dans vos démarches liées à votre handicap, mais aussi pour vous permettre de compenser votre handicap (aide financière possible comme l'AAH ou la PHC, la reconnaissance travailleur handicapé (RQTH) ou aide matérielle).



Le saviez-vous?

Lors de la rentrée 2023-2024, le CROUS a mis en place une revalorisation de la bourse, pour les personnes en situations de handicap.

Vous bénéficierez de 4 points de charges supplémentaires

Plus d'informations sur :

Mes services étudiants

MDPH 87

05-55-14-14-50

contact.mdp@haute-vienne.fr

5

8 places des Carmes
87000, Limoges



Le service sociale du CROUS

Le service social du CROUS est là pour vous informer :

- Des aides auxquelles vous pouvez avoir droit comme : aide financière, logement.
- Vous aider, vous accompagner vous soutenir face aux difficultés rencontrées.
- Vous orienter vers les différents partenaires : CAF, SSU etc..
- Les assistantes sociales vous reçoivent sur RDV
- Elles sont tenues au secret professionnel



Le saviez-vous?

Depuis la rentrée 2023-2024, le CROUS propose des séances de sophrologie gratuites. Les lundis et mercredis de 19h à 20h.

Sur inscription :

Plus d'informations sur mesrdv.etudiant.gouv

Contacts :

05-55-43-17-17

social@crous-limoges.fr

Pour prendre RDV :

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>



Carte des sites universitaires

LES SITES UNIVERSITAIRES À LIMOGES

A Limoges, l'Université de Limoges est présente sur plusieurs campus : Centre-ville et Turgot (Droit-Economie-Gestion), Vanteaux (Lettres et Sciences Humaines, ILFOMER), La Borie (Faculté des Sciences et Techniques), Maurois (IUT), Marcland (Santé), Ester technopole (Ecole d'Ingénieurs) et Condorcet (Inspé).



Légende :

- 1) Cité universitaire de Laurence / Crous
- 2) Campus Maurois : IUT du Limousin
- 3) Campus La Borie : SUAPS, RU...
- 4) FST : Faculté des Sciences Techniques
- 5) Campus Ester Technopole
- 6) CDES
- 7) Rectorat de l'Académie
- 8) Campus Turgot : FDSE et IPAG
- 9) Présidence de l'Université et école Doctorale
- 10) Campus des jacobins : direction de formation continue, service handicap.
- 11) Campus Centre Ville : FDSE, IAE, et cafète U
- 12) Campus Condorcet : SSE et INSPE
- 14) ENSA
- 15) Campus Vanteaux : FLSH, RU, résidence universitaire, maison des langues
- 16) Campus Marcland : FMP et CHU.

